

**INTITULE DU POSTE****ENSA PARIS-LA VILLETTE-2024-1777025-  
MCF TPCAU cat 2 n°4****INTITULE LONG DU  
POSTE***Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la construction  
architecturale et urbaine / Catégorie 2***ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

<b>Versant :</b>	Fonction publique de l'Etat
<b>Corps :</b>	MCF
<b>Catégorie :</b>	A
<b>Poste ouvert par concours</b>	Oui
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2025

**LOCALISATION DU POSTE**

<b>Région</b>	IDF
<b>Département</b>	75
<b>Adresse</b>	144 avenue de Flandre 75019 PARIS

**EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de  
développement***

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

**DESSCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école***

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).
- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes ur-

bains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR

**DESCRIPTIF DU POSTE** *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

### **Charges pédagogiques**

Ses missions seront d'encadrer 3 ateliers de projets dans les deux cycles Licence et Master et de participer à d'autres tâches pédagogiques

#### **En cycle licence**

- Responsabilité d'un atelier de projet (120h) – semestre 3  
Le 3e semestre est l'occasion d'une première synthèse dans l'initiation au projet architectural autour du thème de l'« espaces de l'habité ». Ce semestre porte sur l'exploration des notions fondamentales sous-tendues par le rapport entre espace et usage dans le champ de l'espace domestique et du logement, et à travers un travail sur les typologies urbaines ordinaires (maisons mitoyennes et immeuble à cour mitoyen).
- Responsabilité d'un atelier de projet (112h) en licence – semestre 6  
Ce semestre, qui marque la fin du cycle de licence, vise à initier les étudiants aux savoir-faire essentiels de l'analyse et du projet urbains, en adoptant une approche spatiale articulée autour de trois axes : apprendre à formuler une problématique à partir de la lecture critique d'un contexte au regard des enjeux urbains contemporains; reconnaître, représenter et articuler les différentes échelles du territoire, de la ville et de l'édifice ; approfondir les acquis des semestres précédents sur le projet d'édifice en élargissant cette réflexion à l'échelle urbaine.

#### **En cycle master**

- Participation à un atelier de projet (80h) en master - semestre 9, dans le domaine d'étude MTP (Milieux, Territoires, Paysages) centré sur des territoires urbains exposés à des risques naturels majeurs. L'objectif est d'explorer le dialogue entre ville, nature et architecture urbaine dans ces zones à risque, ainsi que les nouvelles approches écologiques capables de transformer durablement la ville actuelle.

### **Charges scientifiques**

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école dans le domaine des risques naturels.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE** *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE**

#### **1 - Expériences et compétences requise pour le concours**

Le poste s'adresse à un(e) architecte engagé(e) dans une pratique de l'architecture développant un propos explicite et reconnu sur les enjeux écologiques urbains et constructifs aux regards des aléas et risques d'une part, de l'architecture du logement, en neuf ou en réhabilitation, d'autre part.

Il/elle devra justifier :

- D'une expérience professionnelle démontrant une capacité à représenter ces enjeux à toutes les étapes du projet
- De compétences pédagogiques propres aux enseignements dans les années de licence concernées.
- D'une capacité à s'inscrire dans les équipes constituées en Master du Domaine d'Étude MTP (Milieux, Territoires, Paysages) et en Licence autour de la pédagogie coordonnée et des attendus pédagogiques

communs (voir en annexe les attendus communs des semestres de licence)

#### Autres compétences

- Une expérience dans la coordination pédagogique sera appréciée

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au domaine d'étude MTP (Milieux Territoires Paysages)

Le rattachement à une équipe de recherche n'est pas déterminé a priori

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'architecte avec formation complémentaire de 3e cycle témoignant d'une capacité à construire une réflexivité autour des enjeux des risques naturels

Expérience professionnelle de maîtrise d'œuvre reconnue quant aux enjeux territoriaux et architecturaux des zones soumises aux risques et aléas naturels

Expériences pédagogiques d'au moins 5 ans sur les questions de conception liés aux zones à risques et aléas naturels

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Autres informations

*Postes ouverts par concours*

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

### Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

### Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA PARIS LA VILLETTE

## CANDIDATURE

### Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

### Personne à contacter

[lricou@paris-lavillette.archi.fr](mailto:lricou@paris-lavillette.archi.fr)